

## Entre mondialisation et régionalisation, le projet euro-méditerranéen et ses enjeux agro-alimentaires : une lecture ricardienne

Regnault H.

in

Papadopoulou Z. (comp.), Cauwet L. (comp.), Papadopoulou Z. (collab.), Cauwet L. (collab.).

The GATT and Mediterranean agricultural trade

Chania : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 30

1997

pages 191-198

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI000417>

To cite this article / Pour citer cet article

Regnault H. **Entre mondialisation et régionalisation, le projet euro-méditerranéen et ses enjeux agro-alimentaires : une lecture ricardienne.** In : Papadopoulou Z. (comp.), Cauwet L. (comp.), Papadopoulou Z. (collab.), Cauwet L. (collab.). *The GATT and Mediterranean agricultural trade*. Chania : CIHEAM, 1997. p. 191-198 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 30)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# ENTRE MONDIALISATION ET RÉGIONALISATION, LE PROJET EURO-MÉDITERRANÉEN ET SES ENJEUX AGRO-ALIMENTAIRES UNE LECTURE RICARDIENNE

**Henri Regnault \***

Professeur d'Economie,  
Université de Pau et des Pays de l'Adour, France

## RÉSUMÉ

Le libre-échange qui se met en place entre l'Union Européenne et des pays du sud et de l'est de la Méditerranée ne concerne que les produits industriels, et les récents accords modifient très faiblement les conditions de l'échange agricole. Pourtant, la réussite du projet euro-méditerranéen suppose que soient réaménagées les conditions de l'échange agricole, tant au nord qu'au sud. La montée en puissance manufacturière du sud est freinée (sauf pour la Turquie) par l'impossibilité d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et donc par la difficulté de recourir à une gestion active par le taux de change de la compétitivité externe.

## MOTS CLÉS

Biens-salaires; Compétitivité; Echange agricole; Echange euro-méditerranéen; Dépendance alimentaire.

## I. INTRODUCTION

L'objectif de cette contribution est de replacer les préoccupations agricoles et agro-alimentaires dans le cadre plus large des relations euro-méditerranéennes, elles-mêmes indéchiffrables en dehors des contraintes de la mondialisation des économies. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, deux remarques méthodologiques préalables sont nécessaires: l'une sur le cadre théorique de l'approche, l'autre sur l'échelle du raisonnement.

### LE CADRE THÉORIQUE DE L'APPROCHE

Aborder le dossier agro-alimentaire en Méditerranée dans une pure logique descriptive priverait la démarche de toute lisibilité, tant le champ à analyser est vaste et tant les angles d'attaque possibles sont divers. Comment traiter dans un seul élan aussi bien des tomates marocaines, du blé de la Beauce, de la concurrence américaine, des agriculteurs allemands, de la compétitivité industrielle des Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM), de l'aménagement du territoire en Europe, des ressources en eau dans les pays méditerranéens.... Dans toute ma culture économique, je ne vois qu'un seul point d'ancrage à partir duquel on puisse éventuellement se permettre une telle audace: la théorie ricardienne<sup>\*</sup>. Mais, est-il bien pertinent de se référer à un auteur du début du 19ème siècle pour analyser les problèmes du début du 21ème siècle ? En effet, outre les profondes évolutions dans les degrés d'internationalisation des économies, il faut être conscient au moins de deux grandes différences entre la période ricardienne et la nôtre :

- nous avons perdu la monnaie unique de nos ancêtres - l'or - et les modifications possibles dans les parités monétaires renouvellent sérieusement la lecture que l'on doit faire des conséquences de l'autosuffisance ou de la dépendance alimentaire sur la compétitivité externe des économies;
- l'évidence des rendements décroissants agricoles ne fait plus recette aujourd'hui; Ricardo avait eu l'habileté de se réclamer de Malthus en reprenant ces rendements décroissants... puis il s'en était

<sup>\*</sup> En arrière-plan de cette contribution, outre mes travaux récents sur la Méditerranée, ma thèse complémentaire: "Fertilité naturelle et révolution agricole: d'une évidence ricardienne à l'échec de l'économie marxienne", Université Paris I Pantheon Sorbonne, Mai 1984.

servi avec délectation pour construire sa machine de guerre en faveur du libre-échange, contre Malthus.

Pourtant, en dépit de ces différences, un parallèle ricardien n'est pas inutile, car on peut légitimement se demander si l'Union Européenne, mais aussi les PSEM, ne sont pas à la veille de choix stratégiques aussi importants que ceux qu'a dû faire la Grande Bretagne au début du 19ème siècle, lorsqu'elle a limité ses ambitions agricoles pour mieux affirmer ses ambitions industrielles. Mais il est vrai que le débat sera plus difficile à arbitrer demain en Europe qu'il ne le fût hier en Grande Bretagne, tant sont divers les intérêts agricoles, industriels et tertiaires à l'intérieur de l'Union Européenne, voire même au sein d'un même pays aux agricultures multiples comme la France. De même, les PSEM peuvent légitimement craindre que toute mesure défavorable à leur agriculture ne fasse qu'aggraver le chômage et une urbanisation incontrôlée.

Dans la prospective de ces choix stratégiques de l'Union Européenne et des PSEM, la référence ricardienne s'impose doublement :

- à travers la notion de bien-salaire, de biens consommés par les producteurs et dont les coûts de mise à disposition (par la production nationale ou par l'importation) vont être déterminants dans la fixation du niveau de salaire: lorsque dans les budgets familiaux des PSEM, la part des biens alimentaires peut atteindre 50%, comment ne pas s'emparer d'un concept aussi puissant pour analyser la problématique agro-alimentaire.
- à travers l'idée que l'autosuffisance alimentaire ne peut pas être un objectif en soi; aujourd'hui on peut même suggérer un curieux paradoxe: atteinte, cette autosuffisance alimentaire constitue, pour un pays en développement, un formidable atout de compétitivité externe par le change; inaccessible, pour des raisons techniques ou démographiques, elle devient un handicap de compétitivité d'autant plus redoutable qu'au lieu d'accepter la dépendance, on tente, contre vents et marées, de se rapprocher d'une autosuffisance mythifiée. La construction euro-méditerranéenne patauge aujourd'hui dans ce paradoxe, dont bien peu de ses acteurs sont conscients et qui, pourtant, explique en partie la faible compétitivité de l'offre manufacturière des PSEM. Une compréhension renouvelée des interactions entre l'agriculture et les autres secteurs en économie sous-développée ouverte contribuerait utilement à la définition d'un projet euro-méditerranéen viable.

## L'ÉCHELLE DU RAISONNEMENT

Il pourrait sembler évident que, pour traiter des enjeux agro-alimentaires du projet euro-méditerranéen, la bonne échelle soit celle de la région euro-méditerranéenne en formation. Ce serait une erreur: la seule échelle possible est mondiale. En effet, si les économies, aussi bien américaines qu'asiatiques ou euro-méditerranéennes sont bien soumises à une tendance à la régionalisation, celle-ci est inséparable de la tendance à la mondialisation: il s'agit des deux faces d'un même processus d'internationalisation des économies.

La régionalisation ne peut pas être un repli à plusieurs, protégés du reste du Monde; elle est, plus que jamais après la conclusion de l'Uruguay Round, une association de pays à des stades de développement différents pour renforcer leur compétitivité à l'échelle mondiale. On peut le déplorer et rêver d'une autre régionalisation, moins ouverte aux vents du grand large : les enjeux agro-alimentaires en Méditerranée pourraient alors s'envisager en de tout autre terme. Mais il ne semble pas qu'existent en Europe des forces sociales suffisantes qui pourraient être porteuses d'un projet régional moins ouvert sur la mondialisation: jusqu'à plus amples développements historiques, force est d'analyser les enjeux euro-méditerranéens à l'aune de l'économie mondiale.

Les deux remarques qui précèdent, sur le cadre et l'échelle de l'analyse, ne sont pas indépendantes. La première ne prend toute sa pertinence qu'à la lumière de la seconde. C'est parce que la régionalisation est un relais de la mondialisation que la logique ricardienne prend tout son sens; les PSEM sont dans l'obligation absolue d'être compétitifs à l'échelle mondiale, et pas seulement à l'échelle euro-méditerranéenne.

Voilà donc les prémices de notre analyse; celle-ci nous conduira tout d'abord à survoler les intérêts en jeu dans le projet euro-méditerranéen et ses modalités possibles, avant de plonger dans les contradictions agricoles de ce projet et leurs voies de dépassement éventuelles.

## II. LE PROJET EURO-MÉDITERRANÉEN : INTÉRÊTS EN JEU ET MODALITÉS POSSIBLES.

Il est hors de question de dresser ici un panorama complet des relations euro-méditerranéennes et de leurs perspectives. Il est par contre indispensable de bien comprendre quels sont les intérêts de l'Europe



d'une part et des PSEM d'autre part à la construction d'un ensemble économique euro-méditerranéen. De même il faut analyser les modalités possibles du raccrochage des PSEM à la dynamique économique européenne.

On peut affirmer sans grand risque d'être démenti, qu'il n'y a pas de développement possible des PSEM sans approfondissement de leur insertion économique internationale. La nécessité de cet approfondissement résulte de plusieurs facteurs qui convergent vers l'absolue obligation de se procurer des moyens de paiements internationaux, des devises. Ces besoins de devises résultent, bien sûr, des déficits alimentaires, mais aussi d'un fort endettement. Ils découlent de la nécessité - même dans le scénario le plus favorable qui puisse être imaginé - d'acheter à l'extérieur l'essentiel des biens d'équipement. Et enfin, n'oublions pas que tous les pays de cette zone ne produisent pas eux-mêmes leur énergie: c'est notamment le cas du Maroc et de la Turquie. Il ne serait pas très réaliste de prévoir que ces besoins en devises pourraient être couverts par un nouvel endettement ou par une remontée des revenus de l'émigration; seules des augmentations de recettes courantes (biens et services) ou des flux de capitaux à long terme non-générateurs d'endettement (investissements directs) peuvent être recherchées. Le partenaire essentiel de cet approfondissement ne peut être que l'Europe; la faiblesse des complémentarités entre les économies des PSEM, leur incapacité à se fournir mutuellement des biens à fort contenu technologique, rendent impossible une internationalisation par intégration entre PSEM, comme le traduit la très grande faiblesse actuelle des échanges inter-PSEM (de l'ordre de 5% de leur commerce international).

Pour l'essentiel, ils ne peuvent que se tourner individuellement vers l'Europe, même si, à la marge, une intégration inter-PSEM reste souhaitable et doit être encouragée: un doublement ou un triplement de cet indicateur d'intégration régionale serait déjà un résultat considérable; en aucun cas on ne saurait envisager une intégration PSEM comparable à l'intégration européenne (plus de 60% de commerce intra-CEE).

L'intérêt de l'Europe à une démarche régionale euro-méditerranéenne est beaucoup moins évident. Il est presque toujours présenté en termes sécuritaires, pas en termes économiques. Pourtant, à condition d'échapper aux grilles de lectures habituelles du commerce international, il est possible de concevoir un intérêt macro-économique très fort de l'Europe au développement des PSEM: ce développement a un contenu important en exportations européennes. Le tableau reproduit en Annexe rend compte des exportations européennes associées à 10.000 \$ de PIB des pays partenaires de la CEE, pour l'année 1992. En moyenne, lorsque l'ensemble du reste du Monde fait 10.000 \$ de PIB, il achète 291 \$ à l'Europe. Cette moyenne recouvre de très fortes disparités; en tête viennent les pays de l'AELE, avec 1534 \$, mais l'AELE s'est aujourd'hui fondue dans l'Union Européenne. Immédiatement après arrivent les PSEM avec 1266 \$, bien avant les pays d'Europe Centrale et Orientale et leurs 580 \$, sans parler de l'Amérique du Sud avec 190 \$. C'est dire que le développement des PSEM stimule l'activité européenne, et qu'un emploi européen délocalisé dans un PSEM n'est pas tout à fait un emploi perdu pour l'Europe: cet emploi, en augmentant le PIB du PSEM, induit une augmentation des exportations européennes et de l'emploi dans les secteurs exportateurs européens. Par contre, une délocalisation en Amérique Latine ou en Chine ne se traduit pas par une compensation aussi notable.

Les deux rives de la Méditerranée ont donc intérêt à un projet régional euro-méditerranéen qui stimulerait le développement des PSEM. Mais, quel contenu, quelles modalités pour un tel projet ? Des événements récents, tels que la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone, l'achèvement des négociations d'accords de libre-échange avec la Tunisie puis le Maroc, la ratification par le parlement européen de l'accord d'union douanière avec la Turquie, pourraient laisser croire que les relations entre l'Union Européenne et les PSEM en sont à leur début : en fait il s'agit plutôt d'un nouveau départ, sur des bases nouvelles. En effet, les accords des années 1976-77 avaient instauré un véritable libre échange unilatéral en matière industrielle: sous réserve d'une fausse exception textile et de clauses d'origines, les produits industriels des PSEM entraient librement dans la CEE. L'impact de cette ouverture des frontières européennes sur le développement des PSEM a été très limité: la seule progression notable a été enregistrée sur le textile-confection. Pourquoi un tel échec ? L'érosion des préférences a certes joué: extension des préférences à de nombreux autres pays, abaissement généralisé des barrières commerciales, dans le cadre des rounds successifs du GATT. Mais surtout, dans ce cadre de règles de plus en plus libre-échangistes du commerce international, les PSEM n'ont pas su développer une offre suffisamment compétitive et variée. On a progressivement pris conscience tout au long des années 80 que l'approfondissement de l'insertion internationale des PSEM ne relevait pas tant d'une logique de demande préférentielle européenne que d'une logique d'offre compétitive des PSEM, dans laquelle s'inscrit la nouvelle donne euro-méditerranéenne, placée sous le signe de la bilatéralisation du libre-échange; le pari des économistes libéraux est que cette bilatéralisation du libre-échange, se traduisant par la baisse du coût des intrants importés (au détriment de la rente douanière perçue par les États) et donc une amélioration de la compétitivité des PSEM, leur permettra de prendre pied sur des créneaux exportateurs qui leur étaient jusqu'à présent inaccessibles, en dépit d'un libre accès au marché européen.

### III. LE DOSSIER AGRO-ALIMENTAIRE AU COEUR DES CONTRADICTIONS DU PROJET EURO-MÉDITERRANÉEN.

L'intérêt partagé du Nord et du Sud de la Méditerranée au développement des PSEM et la mise en place d'un cadre libre-échangiste entre l'Union Européenne et les PSEM ne garantissent pas à eux seuls le succès du projet euro-méditerranéen: la concrétisation d'une intégration régionale Nord-Sud en Méditerranée au sein de la mondialisation des économies n'est pas gagnée d'avance, tant sont puissantes les contradictions à dépasser. On relèvera ici trois contradictions: contradiction instrumentale, contradiction micro-macro, contradiction agricole. On évoquera très rapidement les deux premières, pour mieux centrer notre attention sur la problématique agro-alimentaire dans le projet euro-méditerranéen.

Dans les règles du jeu actuelles de l'économie mondiale, le libre-échange est assurément le seul instrument que l'Union Européenne puisse proposer aux PSEM pour tenter de dynamiser leur développement en approfondissant leur insertion internationale. Mais ce libre-échange risque d'être très déstabilisant pour les économies des PSEM: les industries d'import-substitution bâties à l'abri des barrières douanières sauront-elles s'adapter pour résister à la concurrence internationale ? La chute des recettes douanières pourra-t-elle être compensée par un surcroît de recettes fiscales assises sur la croissance permise par la dynamisation supposée résulter du libre échange ?

S'il est clair que les pays européens ont un intérêt macro évident au développement des PSEM, que les délocalisations d'emplois sont moins néfastes pour l'emploi européen lorsqu'elles se dirigent vers les PSEM plutôt que vers des zones plus lointaines, il est tout aussi évident que ce ne sont pas les États européens ou la Commission de Bruxelles qui vont aller investir de l'autre côté de la Méditerranée: ce sont des firmes européennes, américaines ou asiatiques qui le feront, si et seulement si leur calcul micro-économique les conduit à une telle option. Or, de ce point de vue micro, nous avons bien des raisons d'être d'un optimisme très limité; en effet l'attractivité des PSEM pour les investissements directs étrangers est faible, comparativement à d'autres zones du monde, même si elle n'est pas nulle pour certains segments de production en vue d'une exportation sur les marchés européens ou pour alimenter les marchés internes de produits manufacturés dans les PSEM les plus peuplés.

Le dossier agro-alimentaire constitue un des grands enjeux du projet euro-méditerranéen, bien qu'il soit soigneusement occulté. Certes, il apparaît en pleine lumière à travers des débats plus ou moins sereins autour de la tomate marocaine ou de l'huile d'olive tunisienne; pourtant ce ne sont là que des épiphénomènes dans un dossier beaucoup plus fondamental, au Nord et au Sud de la Méditerranée, au coeur des perspectives de réussite ou d'échec de ce projet euro-méditerranéen. Mais on ne doit pas être surpris que l'agriculture ait été laissée de côté dans des négociations de libre-échange qui se sont prudemment cantonnées au domaine industriel; ce n'est pas là seulement le fait d'une Europe soucieuse de ne pas aggraver un chômage andalou - qui voisine les 30% - sous l'effet d'une libre entrée des fruits et légumes marocains; c'est aussi le résultat de la grande difficulté pour les PSEM de procéder à un arbitrage satisfaisant entre nourrir à bas prix la main d'oeuvre de l'industrie et des services et plus généralement la population urbaine d'une part, et d'autre part assurer des prix rémunérateurs à leurs agriculteurs, prix supérieurs aux cours mondiaux.

Toutefois, ce dossier agro-alimentaire ne va pas pouvoir rester à l'écart, comme une annexe indépendante de l'édifice principal: en effet, dans la construction euro-méditerranéenne, il ne peut s'agir que d'un mur porteur qu'on ne peut ignorer ...sauf à prendre le risque d'une construction bancale ou, pire encore, d'un effondrement général. En particulier, la contradiction micro-macro, la faible attractivité des PSEM pour les investissements étrangers ne sont pas indépendantes de la manière dont le dossier agro-alimentaire est géré.

Les PSEM, sauf peut-être la Turquie, ne peuvent pas gérer à long terme leur compétitivité externe par le taux de change; du fait de taux d'importations (Importations/PIB) forts - résultant notamment de leur dépendance alimentaire - une bonne partie du gain compétitif de la dévaluation est immédiatement annulé par les augmentations des prix internes des biens-salaire et en particulier des biens alimentaires de base. Ces hausses de prix des biens-salaire ne peuvent plus être évitées par le recours à des caisses de compensation comme cela pouvait être fait à une grande échelle il y a quelques années. A supposer que certains puissent être tentés de revenir à cette solution, ils en seraient bien vite dissuadés par un coût inassumable dans le cadre de la nouvelle donne budgétaire résultant du libre-échange (disparition du quart ou du cinquième des recettes budgétaires du fait de la très forte diminution des recettes douanières). La dévaluation signifie donc augmentation des salaires ou tension sociale: aucune des deux branches de cette alternative n'est enthousiasmante pour des investisseurs étrangers qui n'ont que l'embarras du choix dans la concurrence des territoires.

La situation est bien différente en cas d'indépendance alimentaire véritable. Mais, qu'entendons nous par indépendance alimentaire véritable; certainement pas une balance agro-alimentaire équilibrée: la



couverture ligne par ligne des importations par les exportations peut constituer une aspiration de comptable, elle n'est pas une préoccupation d'économiste; il n'y a pas plus d'indépendance alimentaire à couvrir ses importations de céréales, de sucre et de produits animaux par des exportations de tomates, de haricots verts et de fraises qu'à les compenser par des recettes du tourisme ou des exportations de biens manufacturés. L'indépendance alimentaire, telle que nous l'envisageons, consisterait à n'avoir recours que très secondairement à des importations pour couvrir les besoins alimentaires essentiels de la population: dans cette situation il serait possible de déconnecter la régulation salariale interne de la compétitivité externe du travail national, le taux de change constituant la variable stratégique de cette déconnexion.

Il est donc inutile de faire de la tomate marocaine la pierre d'achoppement des relations euro-marocaines: c'est un dossier micro-économique, avec des intérêts privés en jeu, du lobbying; mais là n'est pas la clef principale d'une intégration compétitive marocaine à l'ensemble euro-méditerranéen et au delà à l'économie mondiale. Plus généralement, l'indépendance agro-alimentaire telle que nous la définissons est hors de portée de tous les PSEM à l'exception de la Turquie: hors d'atteinte aujourd'hui, mais demain aussi, du fait de la poursuite inévitable de la croissance démographique, ajoutée à la modification des comportements alimentaires.

Certes, il est vrai que les taux de fécondité dans les PSEM ont diminué: sauf exception d'hyperfécondité persistante, telle que la Libye, on est passé en 20 ans d'une moyenne de 6 à 7 enfants par femme à une moyenne de 3 à 4; la transition démographique est donc bien entamée et devrait se poursuivre, sauf avatars idéologiques.

Toutefois, du fait de la structure par âge très jeune de la population résultant de la fécondité passée, même si les comportements de fécondité évoluent vers 2 à 3 enfants par femme, les taux de natalité et donc de croissance démographique resteront élevés jusque vers 2025. Aussi une forte dépendance alimentaire constitue une donnée fondamentale du socle prospectif sur lequel on doit envisager l'avenir des PSEM et déduire des politiques adaptées.

Face à cette certitude de forte dépendance alimentaire, que faire ? Voilà par excellence le point du raisonnement où s'introduit le vieux débat Ricardo / Malthus, libre-échange / protectionnisme, dans la Grande Bretagne du début du 19ème siècle; mais ce débat se pose aujourd'hui pour les PSEM avec une acuité bien plus forte: ce ne sont plus quelques semaines de consommation qui doivent être couvertes par des importations mais des mois de consommation, et pas seulement pour les céréales mais aussi pour les oléagineux, le sucre, les produits laitiers, la viande ...! Si l'on devait considérer a priori que toute dépendance doit être réduite sinon supprimée, pour gagner quelques points d'autosuffisance, ne risquerait-on pas d'adopter des politiques agricoles qui compromettraient la compétitivité d'ensemble de l'économie ?

Deux questions fondamentales doivent être posées ici, même si elles ne sauraient être examinées en détail, et encore moins recevoir des réponses définitives :

**- où vont être produits les biens alimentaires qui nourriront les accroissements de population des PSEM ?**

Dans les PSEM eux-mêmes: c'est peu probable sur une large échelle; et si cela devait se faire au moyen de prix élevés des biens alimentaires, il s'agirait d'un véritable piège: la compétitivité globale des pays en souffrirait; ce choix agricole serait incohérent avec celui du libre-échange industriel. Quant à imaginer de déconnecter les prix à la production (élevés, au dessus des cours mondiaux) des prix à la consommation (ajustés sur les cours mondiaux, voire inférieurs), par le biais de subventions, il s'agirait d'un choix très budgétivore, qui ne pourrait être fait qu'au détriment d'autres dépenses et en particulier du financement d'infrastructures dont les PSEM ont tant besoin pour améliorer leur attractivité par rapport aux investissements étrangers, attractivité dont on sait qu'elle constitue une condition impérative de la réussite du projet euro-méditerranéen.

Ces biens alimentaires devraient donc être logiquement produits pour l'essentiel en dehors des PSEM (répétons encore que le cas turc doit être dissocié de cette analyse). Plus précisément, où ? En Europe sans doute pour partie, mais à quelle hauteur ? Hors d'Europe aussi. La proportion entre les parts européenne et non européenne dépendra de plusieurs éléments: le contenu concret de l'inévitable réforme de la PAC, mais aussi l'évolution de la parité entre la monnaie unique européenne et le dollar.

**- à quels prix se feront les importations des PSEM, comment évolueront les cours mondiaux des grandes productions agricoles ?**

Le scénario d'un cartel euro-américain, qu'évoquait notre collègue Hélène DELORME dans ce séminaire, pourrait sembler attrayant à l'Europe: en favorisant un cours mondial élevé des céréales, il permettrait à l'Europe, tout en alignant ses prix internes sur ce cours mondial dans le cadre d'une réforme de la PAC, de maintenir un niveau de surfaces emblavées satisfaisant, y compris pour des zones relativement mal dotées pour une telle production.

Mais, ce scénario serait-il le plus favorable à l'ensemble euro-méditerranéen? Ne compromettrait-il pas la compétitivité des PSEM face à des pays qui parviendraient à nourrir leur main d'oeuvre dans des conditions plus favorables, du fait d'une meilleure indépendance alimentaire leur permettant de réguler leur coût international de travail par une politique de change non-contrainte par des importations alimentaires massives ?

Les historiens, les économistes et les agronomes savent qu'il n'existe pas de fertilité en soi, indépendamment des techniques de production, que la notion d'ordre naturel des fertilités n'a pas de sens, contrairement aux schémas des économistes classiques anglais du début du 19ème siècle (Ricardo inclus); il faut bien comprendre aussi qu'il n'existe pas non plus de complémentarités agricoles naturelles, automatiques, entre espaces géographiques et climatiques, indépendamment des prix et donc des systèmes économiques et sociaux. Il en va ainsi de la complémentarité supposée entre les grandes plaines de l'Europe du Nord et les zones méditerranéennes.

Mises à part les contraintes contractuelles des accords du GATT, tenter d'imposer cette complémentarité pour n'importe quel niveau de prix pourrait être néfaste pour la viabilité d'un ensemble euro-méditerranéen. Sans doute serait-il plus sage non seulement de renoncer à imposer cette complémentarité à tout prix mais, au delà, d'inciter les PSEM à déprotéger tous azimuts leur agriculture et à s'approvisionner au meilleur prix mondial possible sans épuiser leurs finances publiques dans des subventions plus faciles à instaurer qu'à abolir. Mais, comment suggérer aux PSEM de déprotéger leur agriculture et de jouer le jeu d'un libre-échange agricole, dans leur intérêt et dans celui du projet euro-méditerranéen, alors que l'Europe n'accepterait pas la libre entrée sur son territoire de leurs productions agricoles compétitives.

Toutefois, encourager les PSEM par des débouchés quasi-illimités à accroître fortement l'échelle de leurs productions agricoles d'exportation ne risque-t-il pas de les conduire dans des impasses techniques et écologiques, faute de ressources en eau notamment, sachant que la croissance démographique sera déjà en elle-même une grande dévoreuse d'eau ? Mais, par ailleurs, cette croissance démographique sera aussi grande consommatrice de fruits et légumes : à moyen terme et sous réserve de l'exception turque, il n'est donc pas certain que les agriculteurs d'Europe du Sud aient tant à craindre d'une libéralisation progressive de l'échange agricole euro-méditerranéen; quant aux agriculteurs de l'Europe du Nord, l'avantage qu'ils y trouveront sera proportionnel à leur capacité à produire au plus près des cours mondiaux en dollars, donc pour une parité donnée ECU/\$ : là encore le projet euro-méditerranéen n'est analysable qu'à l'échelle mondiale, comme le montrent ces interrogations sur l'évolution des grandes parités au sein du Système Monétaire International.

#### IV. CONCLUSION

Pour conclure sur une note humoristique en apparence mais néanmoins très sérieuse sur le fond, je me référerai à la sagesse du vieux charcutier qui conçoit d'instinct que "il faut savoir perdre sur le boudin pour gagner sur les saucisses". L'Europe ferait bien de méditer cette maxime et d'en tirer toutes les conclusions dans sa manière d'aborder les développements futurs du projet euro-méditerranéen, et en particulier son extension au domaine agro-alimentaire.

L'Europe a-t-elle plus à gagner à tenter d'écouler au prix le plus élevé possible, dans une chasse-gardée méditerranéenne, des excédents agricoles pérennisés, au risque de compromettre le redressement de la compétitivité internationale de cette zone, ou bien doit-elle privilégier d'y limiter ses ambitions agricoles à sa capacité de fournir ces marchés aux meilleures conditions mondiales, afin de maximiser le développement des PSEM et d'en recueillir les dividendes à travers la stimulation induite de ses exportations non-agricoles ?

L'Europe doit-elle inciter les PSEM à ne déprotéger leur agriculture qu'à son seul profit, ou bien vis-à-vis de l'ensemble du reste du Monde ? Si les contribuables américains et australiens souhaitent cotiser pour nourrir les populations PSEM au plus bas prix possible, faciliter le développement de ces pays et stimuler ainsi nos exportations industrielles, faut-il s'en offusquer ou se réjouir de la bonne affaire ?

En clair, l'Europe a devant elle des choix stratégiques : jusqu'où peut-elle et doit-elle faire des concessions agricoles, à l'échelle mondiale et dans la zone euro-méditerranéenne, pour gagner en matière industrielle et de services, pour être à la tête d'un ensemble euro-méditerranéen stable et mieux positionné dans l'économie mondiale ?

Ces choix doivent être abordés sans a priori mercantiliste ou physiocratique, mais en tenant compte de multiples aspects, économiques, sociaux, environnementaux, d'aménagement du territoire.

L'Europe peut-elle réduire sa voilure agricole - et les pollutions résultant de techniques hyper-intensives - sans réduire l'équipage embarqué des agriculteurs, condition de survie des espaces ruraux ? Comment concilier la compétitivité globale de la région euro-méditerranéenne et la préservation de nos fragiles équilibres d'Aménagement du Territoire ? Comment assurer un meilleur positionnement externe de l'ensemble euro-méditerranéen, en favorisant une réduction des inégalités internes (nord-sud) et en assurant une occupation de l'espace dans le respect des équilibres environnementaux.

On peut donc constater qu'une fois mis sur les rails, le libre-échange industriel n'aura pas épuisé le dossier euro-méditerranéen; l'introduction de l'agriculture sera inévitable; des positions et intérêts contradictoires s'affronteront : espérons qu'ils seront arbitrés dans le sens des intérêts supérieurs de l'ensemble de la région euro-méditerranéenne. Beaux débats en perspective !



# ANNEXE

## EXPORTATIONS (\$) DES PAYS CEE ASSOCIÉES À 10 000 \$ DE PIB DES PARTENAIRES (1992)\*.

|         | France  | UEBL   | Allemagne | Italie | Pays-Bas | Royaume-Uni | Espagne | CEE     |
|---------|---------|--------|-----------|--------|----------|-------------|---------|---------|
| AELE    | 163,56  | 80,61  | 731,13    | 164,88 | 81,79    | 154,79      | 31,12   | 1534,53 |
| PSEM    | 299,88  | 125,05 | 320,39    | 235,47 | 55,68    | 113,20      | 77,11   | 1266,39 |
| AFNOI   | 268,90  | 56,51  | 199,86    | 81,11  | 58,04    | 172,04      | 44,70   | 948,66  |
| PECO    | 54,50   | 24,37  | 316,84    | 74,33  | 34,66    | 40,76       | 8,45    | 580,25  |
| ADO     | 75,66   | 31,78  | 170,23    | 64,69  | 32,45    | 97,05       | 11,90   | 500,51  |
| GOLFE   | 46,82   | 17,61  | 101,46    | 62,81  | 18,38    | 75,74       | 9,49    | 344,25  |
| AUZEL   | 35,53   | 11,56  | 84,60     | 34,24  | 14,93    | 94,60       | 5,29    | 296,27  |
| AMSUD   | 30,61   | 7,38   | 64,52     | 37,33  | 9,07     | 18,52       | 18,24   | 190,99  |
| INDE    | 24,91   | 52,22  | 67,17     | 17,95  | 8,72     | 61,43       | 5,12    | 242,54  |
| ALENA   | 25,61   | 7,51   | 47,94     | 20,72  | 7,44     | 36,22       | 6,03    | 159,90  |
| EX-URSS | 13,00   | 3,32   | 54,48     | 17,85  | 4,69     | 5,12        | 2,57    | 105,61  |
| JAPON   | 11,92   | 3,39   | 26,22     | 9,55   | 2,81     | 11,40       | 1,63    | 73,44   |
| CHINE   | 9,61    | 3,02   | 25,45     | 10,31  | 2,30     | 5,20        | 1,86    | 58,86   |
|         |         |        |           |        |          |             |         |         |
| TUNISIE | 1088,64 | 201,65 | 548,37    | 719,89 | 77,71    | 56,58       | 117,06  | 2863,45 |
| MAROC   | 739,40  | 77,94  | 235,85    | 191,11 | 54,62    | 75,12       | 244,17  | 1663,62 |
| ALGERIE | 492,11  | 68,24  | 116,02    | 235,70 | 23,52    | 14,81       | 161,16  | 1129,10 |
| EGYPTE  | 236,56  | 48,52  | 346,80    | 298,78 | 74,22    | 124,71      | 50,54   | 1265,78 |
| ISRAEL  | 127,18  | 330,83 | 337,71    | 202,32 | 70,37    | 201,23      | 34,55   | 1354,80 |
| TURQUIE | 125,79  | 47,01  | 372,15    | 179,37 | 50,92    | 112,71      | 29,48   | 942,39  |

\* Calculs à partir des données de la base CHELEM du CEPII.

Source: REGNAULT H., L'intérêt économique de l'Europe au développement des PSEM, in *Euro-Méditerranée une région à construire*, dir. BISTOLFI R., Publisud 1995, p. 243.

## Légende des sigles et composition des zones

- **AELE** (Association Européenne de Libre-Echange): Autriche, Finlande, Norvège, Suède, Suisse.  
L'Islande, non-individualisée dans la base CHELEM, n'a pas pu y être incluse.
- **PSEM** (Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée) : Algérie, Egypte, Israël, Maroc, Tunisie, Turquie.  
Le Liban, la Syrie, la Jordanie et la Lybie, non-individualisés dans la base CHELEM, n'y figurent pas.
- **AFNDI** (Afrique Noire)
- **PECO** (Pays d'Europe Centrale et Orientale) : Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie.
- **ADO** (Asie Dynamique et Ouverte) : Brunei, Corée du Sud, Hongkong, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande.
- **Golfe** : Arabie Saoudite, Emirats, Irak, Iran, mais aussi Lybie.
- **AUZEL** : Australie et Nouvelle-Zélande.
- **Amérique du Sud** : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Pérou, Vénézuéla.
- **ALENA** (Association de Libre-Echange Nord-Américaine) : Canada, Etats-Unis, Mexique.